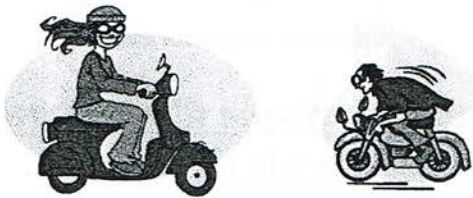


# La Gazette

Bulletin communal d'informations, à parution irrégulière.

N° 17 - novembre 2002

L  
U  
D  
E  
S  
le  
C  
O  
O  
Q  
U  
E  
T



## Recensement

Les jeunes gens nés en octobre, novembre ou décembre 1986 doivent impérativement se faire recenser en mairie en octobre, novembre et décembre 2002



## Décorations de Noël

Lors de la précédente réunion organisée mardi 15 octobre, 4 habitants étaient venus rejoindre monsieur le Maire et les membres de la commission fleurissement.....

Nous rappelons que les bacs à fleurs installés par la commune sont à votre disposition pour ceux qui souhaitent planter des bulbes, pensées ou autres...

En vue des décorations de Noël, une réunion pour la fabrication de paquets pour la décoration des sapins est prévue **mardi 19 novembre 2002**.

Vous pourrez venir nous aider à **la salle des fêtes à partir de 14 h 30**. Gardez vos petites boîtes, blocs de polystyrène ou tout autre support pouvant être emballé.



## Comité des fêtes

Une réunion avait été organisée vendredi 18 octobre (cf. gazette n° 16). 8 personnes étaient présentes, dont 5 conseillers et monsieur le Maire. La fête à Ludes 2003 intéresse donc 2 habitants !....

Malgré cela, il a été décidé d'organiser plusieurs manifestations :

- ▶ Samedi 14 décembre à 14 heures, venue du Père Noël avec baptême en calèche pour les enfants et goûter à la salle des fêtes. Les personnes qui souhaitent apporter leur aide pour cette après-midi sont invitées à participer à une petite réunion qui se déroulera **jeudi 5 décembre à 20 heures 30** dans la petite salle de la salle des fêtes.
- ▶ Des expositions vont être proposées pour l'année 2003.
- ▶ Une proposition est en cours pour la venue d'une bulle astéroïde dans la commune (observation du ciel et des étoiles...)
- ▶ Les présidents des différentes associations de Ludes vont recevoir une invitation afin de leur proposer d'organiser ensemble la fête à Ludes 2003.

Sans vous, rien ne peut être fait !





## Association « Premiers pas »

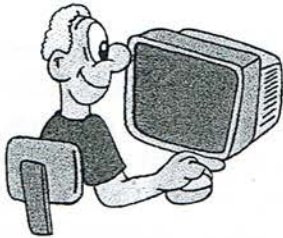
Déjà dix ans que les enfants de CHIGNY les Roses, LUDES, MAILLY Champagne, RILLY la Montagne et VILLE en Selve ont ouvert les portes de leur nouvel espace de vie.

Pour fêter cet anniversaire, nous vous convions à un après-midi « portes ouvertes »  
**Samedi 23 novembre 2002.**

Au programme :

15 h : accueil  
15h30 : visite des locaux  
16h : pot d'anniversaire  
Jusque 18h : animations variées

Entre 16h et 18h, Françoise BOBE, conteuse, captivera petits et grands



## Site internet ccvmr.com

Dans la précédente édition de la gazette (septembre, n° 16), nous attirions votre attention sur le site internet de la communauté de commune : ccvmr.com.

Afin de faire vivre ce site, il est demandé à toutes les associations, tous les commerçants et artisans, tous les producteurs de Champagne, qui souhaitent se faire connaître par l'intermédiaire du site internet, de bien vouloir faire parvenir au secrétariat de Mairie le texte de leur annonce, et ce le plus rapidement possible.



## Attention au risque d'intoxication au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone : un gaz incolore, inodore mais mortel. Il provoque: une intoxication, subite et aigüe, avec maux de tête, vertiges, nausées, pertes de connaissances; et/ou une intoxication insidieuse et permanente.

**6000 intoxications et 300 morts par an.**

Votre habitation doit respirer

Lorsque vos appareils fonctionnent mais sont privés d'air, ils produisent du monoxyde de carbone. Il faut donc dégager vos aérations et ne les boucher en aucun cas.

Faites ramoner votre conduit de cheminée tous les ans

L'encrassement des conduits empêche l'évacuation des gaz brûlés. Issu de cette mauvaise combustion, le monoxyde de carbone risque de refouler à l'intérieur de votre logement

Entretien régulier des appareils

Chaque année, faites contrôler et entretenir vos appareils de chauffage, chauffe-eau... par un personnel qualifié.

Utilisation correcte des appareils

Respectez bien les indications du fabricant; par exemple, pas d'utilisation prolongée des panneaux radiants à gaz, poêles à pétroles... Et n'utilisez jamais votre cuisinière, barbecue, brasero comme chauffage de secours car ce n'est pas leur usage initial.

Vous êtes responsable de votre sécurité

En tant qu'utilisateur, vous êtes responsable, de l'entretien et du bon fonctionnement de l'ensemble de votre installation (appareils, raccordement, ventilation...)

**Les bons réflexes en cas d'intoxication** : ouvrir les fenêtres et aérer, quitter les lieux, appeler les secours.